



EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2025 - 127

OBJET : ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FÊTE NATIONALE DU LUNDI 14 JUILLET 2025 AU STADE MUNICIPAL CHEMIN DES AULNOYES - Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la ville d'Esbly organise des animations à l'occasion de la Fête Nationale le lundi 14 juillet 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : La manifestation de la Fête Nationale du lundi 14 juillet 2025 proposera au public les animations suivantes au stade municipal, chemin des Aulnoyes :

- de 19h00 à 00h30 : animations musicales, soirée dansante, buvette et petite restauration ;
- de 23h00 à 23h20 : Feu d'artifice

Article 2 : L'ensemble des animations fera l'objet d'une publicité visuelle sur la commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Sous-Préfecture de Seine-et-Marne de TORCY,
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ESBLY,
- au Commandant du centre de secours de ST GERMAIN-SUR-MORIN,
- à Monsieur le Directeur Général des Services,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au chef de la Police Municipale d'ESBLY,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 06 mai 2025

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
du présent acte, compte-tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le : **14 MAI 2025**
de l'affichage **14 MAI 2025**
et de sa mise en ligne le : **14 MAI 2025**



Ghislain DELVAUX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77700) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible sur internet : www.telerecoeurs.fr